

**mazars**

MAZARS  
15 Quai Lamandé  
BP 1146  
76063 LE HAVRE  
France



KPMG SA  
Immeuble Courbet Plaza  
46 rue Louis Eudier  
76600 LE HAVRE  
France

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2021

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE

4 PAS DE LA LUCILINE

76042 ROUEN

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

A l'Assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Engagements sociaux » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux refacturations du personnel mis à disposition et des engagements sociaux associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Les commissaires aux comptes

MAZARS

KPMG SA

LE HAVRE, le 15 Avril 2022

LE HAVRE, le 15 Avril 2022

Joël THOMAS  
Associé

Thomas FECAMP  
Associé

## BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2021			Exercice au 31/12/2020
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	5 523 558,47	5 184 863,09	338 695,38	110 236,68
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	16 245,35	5 554,57	10 690,78	12 315,29
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	958 170,67	467 110,07	491 060,60	75 915,98
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :</b>				
PARTICIPATIONS	138 031,63	73 500,00	64 531,63	64 531,63
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.	10 000,00		10 000,00	10 000,00
AUTRES TITRES IMMOBILISES	58 031,07		58 031,07	58 031,07
PRETS				
PRETS AVCS INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	12 488 851,85		12 488 851,85	12 431 235,85
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 192 889,04</b>	<b>5 731 027,73</b>	<b>13 461 861,31</b>	<b>12 762 266,50</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTES VERS/. CDES	4 554,00		4 554,00	844,00
<b>CREANCES D'EXPLOITATION : (3)</b>				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 556 278,48	8 720,36	5 547 558,12	5 088 252,69
AUTRES	212 576,43	1 710,00	210 866,43	376 457,99
CREANCES DIVERSES (3)	94 617,79		94 617,79	106 016,57
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :</b>				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	5 868 222,85		5 868 222,85	4 488 017,59
DISPONIBILITES	3 026 746,87		3 026 746,87	3 591 914,94
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	60 384,31		60 384,31	101 590,98
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>14 823 380,73</b>	<b>10 430,36</b>	<b>14 812 950,37</b>	<b>13 753 094,76</b>
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>34 016 269,77</b>	<b>5 741 458,09</b>	<b>28 274 811,68</b>	<b>26 515 361,26</b>
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

## BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT APPORTS	254 331,29	254 331,29
ECARTS DE REEVALUATION		
<b>RESERVES :</b>		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	16 466,00	16 466,00
REPORT A NOUVEAU	(263 170,41)	(1 873 598,87)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 578 461,81	1 610 428,46
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 586 088,69</b>	<b>7 626,88</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION</b>		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES	6 794 219,00	6 770 791,00
PROVISIONS POUR CHARGES	7 294 701,00	7 673 081,00
<b>TOTAL PROV. RISQ. &amp; CHAR</b>	<b>14 088 920,00</b>	<b>14 443 872,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
<b>DETTES FINANCIERES :</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	11,62	11,62
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)		
- Dont Emprunts		
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES</b>	3 186,00	
<b>DETTES D'EXPLOITATION :</b>		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 950 070,25	1 527 665,95
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 650 554,40	8 498 764,35
<b>DETTES DIVERSES :</b>		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	891 686,11	198 209,26
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	833 307,80	1 160 272,21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	270 986,81	678 938,99
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>12 599 802,99</b>	<b>12 063 862,38</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 274 811,68</b>	<b>26 515 361,26</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

## OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget Exécuté 31/12/2020	Budget Exécuté 31/12/2021
<b>Charges d'exploitation</b>		
Parts contributives (A)	28 507 494,00	22 264 554,00
Achats de marchandises variation de stock	181 416,10	38 311,92
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 034 592,45	2 269 196,33
Impôts, Taxes et Versements assimilés	3 250 640,33	3 150 232,26
Salaires et traitements	36 946 795,36	34 995 808,35
Charges sociales	18 593 158,76	17 956 664,32
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort.	386 778,07	140 298,03
sur immobilisations : dotations aux prov.		
sur actif circulant : dotations aux prov.	2 006,00	2 275,99
pour risques et charges : dotations aux prov.	1 850 051,00	768 358,00
Autres charges	342 428,36	384 162,67
Contributions versées aux services		
<b>Sous-total (B)</b>	<b>63 587 866,43</b>	<b>59 705 307,87</b>
<b>Total (A +B) = I</b>	<b>92 095 360,43</b>	<b>81 969 861,87</b>
Quotes-parts de résultat s/operations (II)		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Interêts et charges assimilées	158 500,00	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>	<b>158 500,00</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
sur opérations de gestion	21 756,77	379,59
sur opérations en capital	1 156,87	
Dotations aux amortissements et provisions	43 909,85	
<b>TOTAL IV</b>	<b>66 823,49</b>	<b>379,59</b>
Impôts sur les bénéfices (V)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>	<b>92 320 683,92</b>	<b>81 970 241,46</b>
<b>Solde créditeur = Bénéfice</b>	<b>1 610 428,46</b>	<b>1 578 461,81</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93 931 112,38</b>	<b>83 548 703,27</b>

## OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Budget Exécuté 31/12/2020	Budget Exécuté 31/12/2021
	Net	Net
TACFE TACVAE Contribution reçue Reliquats sur exercices antérieurs	36 763 474,00	29 510 153,00
<b>1 - Produit fiscal, dotation, contributions</b>	<b>36 763 474,00</b>	<b>29 600 000,00</b>
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)	211 985,07 1 543 947,82	71 396,91 2 031 608,50
<b>2 - Chiffre d'affaires</b>	<b>1 755 932,89</b>	<b>2 103 005,41</b>
Production stockée Production immobilisée Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation - dont : taxe d'apprentissage - : Etat et divers - : Région et autres collectivités - : Europe Reprise sur provisions et amortissements Transferts de charges Autres produits Contribution reçue des services Quotes-parts de résultats sur op. faites en commun	130 607,72 8 673,52 121 934,20 1 054 862,68 54 407 365,24 -372 474,95	572 686,72 208 458,46 40 673,27 323 554,99 1 134 109,00 50 026 758,03 197 017,33
<b>3 - Sous-total</b>	<b>55 220 360,69</b>	<b>51 930 571,08</b>
<b>Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)</b>	<b>93 739 767,58</b>	<b>83 543 729,49</b>
Produits des participations Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprise sur provisions Transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobilières	10,82 2 850,84 176 793,94	50,00 3 854,45
<b>4 - Produits financiers</b>	<b>179 655,60</b>	<b>3 904,45</b>
Opérations de gestion Cessions d'éléments d'actif * Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat * Autres produits exceptionnels * Reprises sur provisions Transferts de charges	639,94 2 100,00 8 949,26	1 069,33
<b>5 - Produits exceptionnels</b>	<b>11 689,20</b>	<b>1 069,33</b>
<b>Total des produits (1+2+3+4+5)</b>	<b>93 931 112,38</b>	<b>83 548 703,27</b>
<b>6 - Solde débiteur = Perte</b>		
<b>Total général (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>93 931 112,38</b>	<b>83 548 703,27</b>

**Budget Exécuté - 31/12/2021**  
**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

	Budget	Budget	Budget	Variation BE	31/12/2021	Variation Prév	31/12/2021
	Exécuté 31/12/2020	Rectifié 31/12/2021	Exécuté 31/12/2021	en volume	en %	en volume	en %
<b>ELEMENTS D'AUGMENTATION DE LA CAF (A)</b>							
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 156,87			-1 156,87	-100,0%		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 282 744,92	368 235,00	910 932,02	-1 371 812,90	-60,1%	542 697,02	147,4%
Bénéfice de l'exercice	1 610 428,46	855 632,00	1 578 461,81	-31 966,65	-2,0%	722 829,81	84,5%
<b>SOUS-TOTAL A :</b>	<b>3 894 330,25</b>	<b>1 223 867,00</b>	<b>2 489 393,83</b>	<b>-1 404 936,42</b>	<b>-36,1%</b>	<b>1 265 526,83</b>	<b>103,4%</b>
<b>ELEMENTS DE DIMINUTION DE LA CAF (B)</b>							
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	2 100,00			-2 100,00	-100,0%		
777 - Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat							
78 - Reprises sur amortissements et provisions	2 452 767,62	617 199,00	1 191 725,00	-1 261 042,62	-51,4%	574 526,00	93,1%
Perte de l'exercice							
<b>SOUS-TOTAL B :</b>	<b>2 454 867,62</b>	<b>617 199,00</b>	<b>1 191 725,00</b>	<b>-1 263 142,62</b>	<b>-51,5%</b>	<b>574 526,00</b>	<b>93,1%</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 439 462,63</b>	<b>606 668,00</b>	<b>1 297 668,83</b>	<b>-141 793,80</b>	<b>-9,9%</b>	<b>691 000,83</b>	<b>113,9%</b>

### Budget Exécuté - 31/12/2021 OPERATIONS EN CAPITAL

Emplois	Budget Exécuté	Budget Rectificatif	Budget Exécuté	Variation BE 31/12/2021		Variation Prév 31/12/2021	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	en volume	en %	en volume	en %
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé</b>	74 916,46	841 304,00	782 276,84	707 360,38	944,2%	-59 027,16	-7,0%
- Immobilisations incorporelles	19 531,87	338 960,00	331 340,00	311 808,13	1596,4%	-7 620,00	-2,2%
- Immobilisations corporelles	35 384,59	502 344,00	450 936,84	415 552,25	1174,4%	-51 407,16	-10,2%
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières	20 000,00			-20 000,00	-100,0%		
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Réduction des capitaux propres							
Augmentation des stocks et en-cours							
Remboursements des emprunts et autres dettes financières							
Opérations en capital interservices							
<b>Total des Emplois</b>	<b>74 916,46</b>	<b>841 304,00</b>	<b>782 276,84</b>	<b>707 360,38</b>	<b>944,2%</b>	<b>-59 027,16</b>	<b>-7,0%</b>
<b>Excédent budgétaire global de l'exercice</b>	<b>1 543 440,11</b>		<b>515 391,99</b>	<b>-1 028 048,12</b>	<b>-66,6%</b>	<b>515 391,99</b>	

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

1 439 462,63      606 668,00      1 297 668,83

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

Ressources	Budget Exécuté	Budget Rectificatif	Présent budget :	Variation BE		Variation Prév	
	31/12/2020	31/12/2021	Exécuté 31/12/2021	en volume	en %	en volume	en %
<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	1 439 462,63	606 668,00	1 297 668,83	-141 793,80	-9,9%	691 000,83	113,9%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles							
- Immobilisations corporelles	2 100,00			-2 100,00	-100,0%		
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières	176 793,94			-176 793,94	-100,0%		
Subventions d'investissement							
Augmentation des autres capitaux propres							
Diminution des stocks et en-cours							
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C							
Emprunts et autres dettes financières							
Opérations en capital interservices							
<b>Total des Ressources</b>	<b>1 618 356,57</b>	<b>606 668,00</b>	<b>1 297 668,83</b>	<b>-320 687,74</b>	<b>-19,8%</b>	<b>691 000,83</b>	<b>113,9%</b>
<b>Déficit budgétaire global de l'exercice</b>		<b>234 636,00</b>				<b>-234 636,00</b>	<b>-100,0%</b>
Pour mémoire : Fonds de roulement net							
Solde budgétaire	1 543 440,11	-234 636,00	515 391,99	-1 028 048,12	-66,6%	750 027,99	-319,7%

Ratios :

- Subventions / Investissement

19,21	0,72	1,66

- CAF / Investissement

- Solde budgétaire / Fds de Roulement net initial

-1,00	-1,00	-1,00
-------	-------	-------

**Budget Executé - 31/12/2021**  
**TABLEAU DE FINANCEMENT**

1ère partie : Emplois et ressources stables					
Emplois			Ressources		
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :</b>			<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	1 297 668,83	1 439 462,63
Immobilisations incorporelles	331 340,00	19 531,87	<b>Cessions (ou réductions) d'éléments de l'actif immobilisé :</b>		
Immobilisations corporelles	450 936,84	35 384,59	Immobilisations incorporelles	-	
Immobilisations mises en concession	-		Immobilisations corporelles	-	2 100,00
Immobilisations financières	-	20 000,00	Immobilisations mises en concession	-	
			Immobilisations financières	-	176 793,94
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)</b>	-		<b>Augmentation des capitaux propres :</b>		
<b>Réduction des capitaux propres</b>	-		Subventions d'investissement (d)	-	-
<b>Diminution des fonds collectés au titre de la PEEC</b>	-		Augmentation des autres capitaux propres	-	-
<b>Remboursements de dettes financières(b)</b>	-		<b>Augmentation des fonds collectés au titre de la PEEC</b>	-	
			<b>Augmentation des dettes financières (b) (c)</b>	-	
<b>I Augmentation du fonds de roulement :</b>	515 391,99	1 543 440,11	<b>I Diminution du fonds de roulement :</b>	-	-
<b>Total :</b>	1 297 668,83	1 618 356,57	<b>Total :</b>	1 297 668,83	1 618 356,57

2ème partie : Emplois et ressources circulants hors trésorerie					
Emplois			Ressources		
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
<b>Augmentation des stocks et en-cours</b>	-	-	<b>Diminution des stocks et en-cours</b>	-	-
<b>Diminution des dettes fournisseurs</b>	-	49 486,39	<b>Augmentation des dettes fournisseurs</b>	422 404,30	-
<b>Augmentation des créances clients</b>	450 783,33	-	<b>Diminution des créances clients</b>	-	156 939,72
<b>Diminution des autres dettes circulantes (hors trésorerie)</b>	-	1 399 436,65	<b>Augmentation des autres dettes circulantes (hors trésorerie)</b>	113 536,31	-
<b>Augmentation des autres actifs circulants (hors trésorerie)</b>	1 165 718,25	1 158 858,71	<b>Diminution des autres actifs circulants (hors trésorerie)</b>	-	-
<i>Dont augmentation des valeurs mobilières de placement</i>	1 380 205,26	1 117 587,45	<i>Dont diminution des valeurs mobilières de placement</i>	-	-
<b>II Diminution du besoin en fonds de roulement :</b>	-	-	<b>II Augmentation du besoin en fonds de roulement :</b>	1 080 560,97	2 450 842,03
<b>Total :</b>	1 616 501,58	2 607 781,75	<b>Total :</b>	1 616 501,58	2 607 781,75

3ème partie : Trésorerie					
Emplois			Ressources		
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
<b>Augmentation des disponibilités</b>	-	-	<b>Diminution des disponibilités</b>	565 168,07	906 437,27
<b>Diminution des concours bancaires et soldes créditeurs de banques</b>	-	-	<b>Augmentation des concours bancaires et soldes créditeurs de banques</b>	-	-
<b>III Diminution trésorerie :</b>	565 168,07	906 437,27	<b>III Augmentation trésorerie :</b>	-	-
<b>Total :</b>	565 168,07	906 437,27	<b>Total :</b>	565 168,07	906 437,27

I - Variation du fonds de roulement  
= II - Variation du besoin en fonds de roulement  
+ III - Variation de la trésorerie

I - Variation du fonds de roulement  
= II - Variation du besoin en fonds de roulement  
+ III - Variation de la trésorerie

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

(d) Augmentation brute des subventions d'investissement pendant l'exercice

**Budget Exécuté - 31/12/2021**  
**FONDS DE ROULEMENT**

Fonds de roulement	Budget	Budget	Budget	Variation BE 31/12/2021		Variation Prév 31/12/2021	
	Exécuté 31/12/2020	Prévisionnel 31/12/2021	Exécuté 31/12/2021	en volume	en %	en volume	en %
Capital Social ou Apports	254 331,29	254 331,29	254 331,29				
Ecart de réévaluation							
Réserves	16 466,00	16 466,00	16 466,00				
Provisions réglementées							
Report à nouveau	-1 873 598,87	-263 170,41	-263 170,41	1 610 428,46	-86,0%		0,0%
Résultat net de l'exercice	1 610 428,46	855 632,00	1 578 461,81	-31 966,65	-2,0%	722 829,81	84,5%
Subventions d'investissements							
Droits du concédant							
Provisions pour risques	6 770 791,00	6 390 791,00	6 794 219,00	23 428,00	0,3%	403 428,00	6,3%
Provisions pour charges	7 673 081,00	7 633 081,00	7 294 701,00	-378 380,00	-4,9%	-338 380,00	-4,4%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	11,62	11,62	11,62				
Autres emprunts et dettes assimilées							
Prêts et avances interservices reçus							
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction							
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours							
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	18 952,46	11 753,46	10 430,36	-8 522,10	-45,0%	-1 323,10	-11,3%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers							
<b>1 - Eléments de passif</b>	<b>14 470 462,96</b>	<b>14 898 895,96</b>	<b>15 685 450,67</b>	<b>1 214 987,71</b>	<b>8,4%</b>	<b>786 554,71</b>	<b>5,3%</b>
Prêts et avances interservices accordés							
Immobilisations incorporelles	110 236,68	309 502,68	338 695,38	228 458,70	207,2%	29 192,70	9,4%
Immobilisations corporelles	88 231,27	552 034,27	501 751,38	413 520,11	468,7%	-50 282,89	-9,1%
Parts dans les entreprises liées							
Immobilisations financières	12 563 798,55	12 563 798,55	12 621 414,55	57 616,00	0,5%	57 616,00	0,5%
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
<b>2 - Eléments d'actif</b>	<b>12 762 266,50</b>	<b>13 425 335,50</b>	<b>13 461 861,31</b>	<b>699 594,81</b>	<b>5,5%</b>	<b>36 525,81</b>	<b>0,3%</b>
<b>3 - Fonds de roulement brut (1-2)</b>	<b>1 708 196,46</b>	<b>1 473 560,46</b>	<b>2 223 589,36</b>	<b>515 392,90</b>	<b>30,2%</b>	<b>750 028,90</b>	<b>50,9%</b>
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours							
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	18 952,46	11 753,46	10 430,36	-8 522,10	-45,0%	-1 323,10	-11,3%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)							
<b>4 - Provisions</b>	<b>18 952,46</b>	<b>11 753,46</b>	<b>10 430,36</b>	<b>-8 522,10</b>	<b>-45,0%</b>	<b>-1 323,10</b>	<b>-11,3%</b>
<b>5 - Fonds de roulement net (3-4)</b>	<b>1 689 244,00</b>	<b>1 461 807,00</b>	<b>2 213 159,00</b>	<b>523 915,00</b>	<b>31,0%</b>	<b>751 352,00</b>	<b>51,4%</b>
<b>6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation</b>							
<b>7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt</b>	<b>1 689 244,00</b>	<b>1 461 807,00</b>	<b>2 213 159,00</b>	<b>523 915,00</b>	<b>31,0%</b>	<b>751 352,00</b>	<b>51,4%</b>
Terrains à aménager							
Terrains ou immeubles en cours							
Terrains ou immeubles achevés							
Stocks provenant d'immobilisations							
<b>8 - Stocks et en-cours</b>							
<b>Fonds de roulement net disponible (7-8)</b>	<b>1 689 244,00</b>	<b>1 461 807,00</b>	<b>2 213 159,00</b>	<b>523 915,00</b>	<b>31,0%</b>	<b>751 352,00</b>	<b>51,4%</b>
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités							
- Trésorerie / Fds de roulement net							
- Fds de R net / jours de charges							

FdR net inférieur à 2 mois de charges

CCI NORMANDIE

## PARTIES CONSTITUTIVES DU FONDS DE ROULEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2021

	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE	SERVICE P.E.E.C	CONCESSIONS	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE HORS "PEEC" ET CONCESSIONS
ACTIF I.....	13 461 861,31			13 461 861,31
PASSIF II.....	15 685 450,67			15 685 450,67
CORRECTION III.....	10 430,36			10 430,36
FONDS DE ROULEMENT I-II-III.....	2 213 159,00	0,00	0,00	2 213 159,00
RELIQUATS D'EMPRUNTS IV.....				0,00
FONDS DE ROULEMENT HORS RELIQUATS D'EMPRUNTS I-II-III-IV.....	2 213 159,00	0,00	0,00	2 213 159,00

**CCI NORMANDIE**

**CONTRIBUTIONS ET AUTRES CONCOURS CONSENTIS A DES TIERS**

Montant				Total	Dénomination du Bénéficiaire	Observations
6281. Concours divers (cotisations,...)	656. Contributions versées aux autres tiers	6713. Dons, libéralités	6715. Subventions accordées			
150,32 €				150,32 €	SECUREX MEDICAL	COTISATION 2021
3 060,00 €				3 060,00 €	MOVEO	COTISATION 2021
23,92 €				23,92 €	PST (PREVENTION SANTE & TRAVAIL)	COTISATION 2021
3 324,88 €				3 324,88 €	IVC (INSTITUT VILLE ET COMMERCE)	COTISATION 2021
1 196,00 €				1 196,00 €	CIRCOE/CRITT	COTISATION 2021
-1 196,00 €				-1 196,00 €	CRITT	REGULARISATION 2019
6 650,00 €				6 650,00 €	AREA NORMANDIE	COTISATION 2021
2 093,00 €				2 093,00 €	NORMANDIE ENERGIES	COTISATION 2021
1 800,00 €				1 800,00 €	CIP (CENTRE INFO PREV.DIFFICUL.ENTRE	COTISATION 2021
450,00 €				450,00 €	AFCDP	COTISATION 2021
550,00 €				550,00 €	ASSOCIATION DES DG	COTISATION 2021
20,00 €				20,00 €	CMAC	COTISATION 2021
1 800,00 €				1 800,00 €	ORDRES DES EXPERTS COMPTABLES	COTISATION 2021
	23 920,00 €			23 920,00 €	OFFICE NATIONAL DES FORETS	PARRAINAGE REGENERATION FORESTIERE
	190 861,88 €			190 861,88 €	CCI FRANCE	CONTRIBUTION SIRH 2021
	4 784,00 €			4 784,00 €	NORMANDIE MARITIME	PARTENARIAT 2021
	500,00 €			500,00 €	LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTER	SPONSORING PRIX VOCATION INTER.2021
	7 205,90 €			7 205,90 €	TRANSENTREPRISE (CCIR AUVERGNE)	CONTRIBUTION 2021
	-11 960,00 €			-11 960,00 €	GROUPE FIH (FRANCE NITEGRATION HAN	REGULARISATION 2020
	73 679,00 €			73 679,00 €	CCIT NORMANDIE	EEN COSME 2021
	15 425,04 €			15 425,04 €	CCIT NORMANDIE	EEN H2020 - 2021
	22 798,00 €			22 798,00 €	CCIT NORMANDIE	NQT 2021
	9 302,00 €			9 302,00 €	CCIT NORMANDIE	NQT VERT 2021

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)  RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 192 218,47</b>	<b>331 340,00</b>				<b>5 523 558,47</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 192 218,47	331 340,00				5 523 558,47
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>523 715,23</b>	<b>450 936,84</b>		<b>236,05</b>		<b>974 416,02</b>
Terrains						
Constructions	16 245,35					16 245,35
Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
Autres	507 469,88	450 936,84		236,05		958 170,67
Immobilisations corporelles en cours						
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 637 298,55</b>		<b>768 358,00</b>		<b>710 742,00</b>	<b>12 694 914,55</b>
Participations (c)	138 031,63					138 031,63
Créances rattachées à des participations	10 000,00					10 000,00
Titres immobilisés	58 031,07					58 031,07
Prêts						
Autres	12 431 235,85		768 358,00		710 742,00	12 488 851,85
<b>TOTAL</b>	<b>18 353 232,25</b>	<b>782 276,84</b>	<b>768 358,00</b>	<b>236,05</b>	<b>710 742,00</b>	<b>19 192 889,04</b>

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	B					C				D AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
		AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
RUBRIQUES (a)											
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 081 981,79</b>	<b>102 881,30</b>		<b>102 881,30</b>						<b>5 184 863,09</b>	
Frais d'établissement											
Frais de recherche et de développement											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 081 981,79	102 881,30		102 881,30						5 184 863,09	
Fonds commercial (1)											
Autres, immobilisations incorporelles en cours											
Avances et acomptes											
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>435 483,96</b>	<b>37 416,73</b>		<b>37 416,73</b>		<b>236,05</b>				<b>472 664,64</b>	
Terrains											
Constructions	3 930,06	1 624,51		1 624,51						5 554,57	
Installations techniques, matériels, et outillage industriels											
Autres	431 553,90	35 792,22		35 792,22		236,05				467 110,07	
Immobilisations corporelles en cours											
Immobilisations mises en concession											
Avances et acomptes											
<b>Immobilisations financières</b>											
Participations (c)											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés											
Prêts											
Autres											
<b>TOTAL</b>	<b>5 517 465,75</b>	<b>140 298,03</b>		<b>140 298,03</b>		<b>236,05</b>				<b>5 657 527,73</b>	

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

## TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
<b>Provisions pour risques</b>	<b>6 770 791,00</b>	<b>768 358,00</b>	<b>744 930,00</b>	<b>6 794 219,00</b>
Provisions pour litiges	195 200,00	206 995,00	34 000,00	368 195,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	6 575 591,00	561 363,00	710 930,00	6 426 024,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>7 673 081,00</b>		<b>378 380,00</b>	<b>7 294 701,00</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges	7 673 081,00		378 380,00	7 294 701,00
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>92 452,46</b>	<b>2 275,99</b>	<b>10 799,00</b>	<b>83 930,36</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	73 500,00			73 500,00
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	18 952,46	2 275,99	10 799,00	10 430,36
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>14 536 324,46</b>	<b>770 633,99</b>	<b>1 134 109,00</b>	<b>14 172 850,36</b>
		<b>Exploitation :</b>	<b>770 633,99</b>	<b>1 134 109,00</b>
		<b>Financière :</b>		
		<b>Exceptionnelle :</b>		

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2021

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				Emprunts obligataires convertibles (2)	11,62	11,62		
Créances rattachées à des participations	10 000,00	10 000,00		Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	12 488 851,85	2 222 549,85	10 266 302,00	- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine				
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances Clients et Comptes rattachés	5 556 278,48	5 556 278,48		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 950 070,25	1 950 070,25		
Autres	307 194,22	307 194,22		Dettes fiscales et sociales	8 650 554,40	8 650 554,40		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	891 686,11	891 686,11		
Charges constatées d'avance	60 384,31	60 384,31		Autres dettes (3)	833 307,80	833 307,80		
				Produits constatés d'avance	270 986,81	270 986,81		
<b>TOTAL</b>	<b>18 422 708,86</b>	<b>8 156 406,86</b>	<b>10 266 302,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 596 616,99</b>	<b>12 596 616,99</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

<b>Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	3 870 474,70 17 813,76
<b>TOTAL</b>	<b>3 888 288,46</b>

## CHARGES A PAYER

Exercice au 31/12/2021

<b>Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 083 112
Dettes fiscales et sociales	4 080 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	601 838
Autres dettes :	194 796
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 072</b>

Exercice au 31/12/2021

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	270 987
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>270 987</b>

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	60 384
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>60 384</b>

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires
1.Filiales (détenues à plus de 50 %)					
2.Participations (détenues entre 10 et 50 %) INVESTIR ENSEMBLE	496 960	-335 479	14,79	-116 188	

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
. Valeurs comptables des titres détenus :				
. Brute.....			196 063	
. Nette.....			122 563	
. Montant des subventions accordées.....				
. Montant des prêts et avances accordés.....			60 000	
. Montant des engagements donnés (*).....				
. Montant des dividendes encaissés.....				

(\*) Cautions, avals, garanties

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2021**

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/21
<b>PARTICIPATION</b>				
<b>Normandie Capital</b> (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) <b>Normandie Capital</b> (271100) = 53 400 €	106 800,00			106 800,00
<b>SAS.CCI.fr</b> (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € <b>SAS CCI.fr(271100)</b> = 500 €	631,63			631,63
<b>SAPHYN</b> (261100) Participation au capital 100 actions	1 000,00			1 000,00
<b>SAPN</b> (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € <b>SAPN</b> (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	4 131,07			4 131,07
<b>SAS Investir Ensemble</b> (261100) 73 500 parts à 1 €	73 500,00			73 500,00
<b>SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE</b> (261100) Délibération AG création 21.04.2020	10 000,00			10 000,00
<i>Sous total Participation</i>	196 062,70	0,00	0,00	196 062,70
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>				
<b>CCIT EURE</b> Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	50 000,00			50 000,00
<b>SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE</b> (267700) Délibération AG création 21.04.2020	10 000,00			10 000,00
<i>Sous total Prêts et Avances</i>	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>256 062,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>256 062,70</b>

## ETAT DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2021

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/21
<b>PARTICIPATION</b>				
<b>Normandie Capital</b> (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) <b>Normandie Capital</b> (271100) = 53 400 €	0,00			0,00
<b>SAS.CCI.fr</b> (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € <b>SAS CCI.fr(271100)</b> = 500 €	0,00			0,00
<b>SAPHYN</b> (261100) Participation au capital 100 actions	0,00			0,00
<b>SAPN</b> (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € <b>SAPN</b> (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	0,00			0,00
<b>SAS Investir en Normandie</b> (261100) Acquisition le 11.06.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	73 500,00			73 500,00
<i>Sous total Participation</i>	73 500,00	0,00	0,00	73 500,00
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>				
<b>CCIT EURE Prêt</b> (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	0,00			0,00
<b>CCIT FECAMP</b> Avance de trésorerie (276200) Délibération du 06.06.2013	0,00			0,00
<i>Sous total Prêts et Avances (297600)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>73 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 500,00</b>

## CCI NORMANDIE

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

#### Modalités lors de la création de la CCI Normandie

Le décret n° 2015-1629 du 10 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation ;*
- *Indépendance des exercices ;*
- *Permanence des méthodes comptables ;*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

- Année 2021 – une année de reprise malgré les vagues successives de Covid en France

À mi-chemin d'une crise sanitaire mondiale et d'une deuxième relance économique d'envergure, l'année 2021 a été des plus marquantes pour les entreprises françaises qui se sont relevées petit à petit d'une année 2020 éprouvante. La CCI Normandie est restée fortement mobilisée sur le volet export du plan France Relance et sur l'animation et le pilotage de la mise en œuvre des autres actions relance et protocole auprès des entreprises du territoire.

- Une année d'élections consulaires

Du 27 octobre au 9 novembre 2021, les chefs d'entreprise français ont été appelés à voter par vote électronique afin de désigner leurs représentants dans les Chambres de Commerce et d'Industrie pour la mandature 2021 – 2026.

Le préfet de région a officiellement installé la nouvelle assemblée des 60 élus de la CCI Normandie, mercredi 8 décembre à Caen. Cette Assemblée Générale d'installation avait pour objectif de procéder à l'élection de la Présidence et du Bureau.

Reconduit dans ses fonctions de Président de la CCI Normandie pour une durée de 5 ans, Gilles Treuil poursuivra son action au service des entreprises normandes, accompagné dans l'exercice de son mandat par les membres du Bureau, également élus le même jour.

- **Suppressions de postes**

Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 30 juin 2021, 1 licenciement pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Seine Estuaire est intervenu en 2021.

La décision et le départ étant intervenus dans le courant de l'année 2021, il n'y avait pas eu de provision de constatée au 31/12/2020.

## **Note relative aux postes du bilan**

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Elles concernent les acquisitions de logiciels ; les durées d'amortissement constatées sont :

- 3 ans à 4 ans pour les logiciels divers
- 5 ans pour le SIRH mis en service en 2014 et la GRC en décembre 2016.

*A noter pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : les investissements qui ont été financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance ont été amortis à 100% l'année d'acquisition.*

- **Les immobilisations corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencement aménagement des const. de 5 à 10 ans
- Matériel de transport de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 3 à 5 ans
- Matériel audiovisuel de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 5 ans à 10 ans

*A noter pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : les investissements qui ont été financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance ont été amortis à 100% l'année d'acquisition.*

- **Immobilisations financières**

- **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

- Prêts accordés par la CCIR
- L'avance de 50 000 € consentie à la CCIT de l'Eure en novembre 2012 pour sa participation au capital de la SAS Axe 12 Normandie reste pendante.
- Le prêt en compte courant d'associés à hauteur de 10 000 euros consenti à la SAS CCI Solutions (délibération AG CCI Normandie relative à la création de la SAS du 5 mai 2020) a été versé le 14 octobre 2020.
- Autres créances immobilisées

Les créances liées aux engagements sociaux des CCIT sont enregistrées dans les comptes 276 :

- Indemnités de fin de carrière pour 4 584 875 € contre 4 790 930 € en 2020,  
*Il est à noter qu'à compter de 2020, aux fins de respecter la réciprocité des comptes CCIR/CCIT et d'appliquer une même méthode de calcul pour un même périmètre, la CCI Caen Normandie a cessé d'appliquer la méthode corridor pour l'évaluation de ses engagements IFC.*
- Allocation d'Ancienneté pour 1 955 921 € contre 2 071 620 € en 2020,
- Engagements risque chômage-CMAC pour 5 588 259 € contre 5 381 883 € en 2020
- Créances diverses (litiges) pour 308 195 € contre 135 200 € en 2020, dont 101 200 € sont relatifs au refus de transfert de collaborateurs vers la SAS ICEP (CCI Caen Normandie)

(cf point ci-dessous Engagements sociaux).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Apports**

La ligne « Apports » arrêtée à 254 331.29 € agrège les comptes 102800 « Ecart d'ouverture du 1<sup>er</sup> bilan » des comptabilités des deux ex CCI de Région Basse Normandie pour 185 939.96 € et Haute Normandie pour 68 391.33 €.

Ce compte 102800, qui a permis l'équilibre lors de la constitution des bilans de la CCIR Basse-Normandie et de la CCIR Haute Normandie, au 1<sup>er</sup> Janvier 1992, constitue la situation nette à cette date.

- **Engagements sociaux**

Les comptes enregistrent au 31 décembre 2021 les provisions sociales suivantes :

- Comptes 151/158 provisions pour risques et charges
  - CMAC pour 6 426 024 € contre 6 575 590 € en 2020
  - Indemnités de fin de carrière pour 5 084 109 € contre 5 322 404 € en 2020
  - Allocation d'Ancienneté pour 2 210 592 € contre 2 350 677 € en 2020
  - Litiges sociaux pour 368 195 € contre 195 200 € en 2020
- Comptes 428/438 Charges à payer

- Congés Payés pour 1 662 446 € contre 1 668 161 € en 2020,
- Compte Epargne Temps pour 2 209 086 € contre 2 160 409 € en 2020.

Ces provisions concernent l'ensemble du personnel statutaire et de droit privé affecté aux CCI normandes.

En parallèle de cette prise en charge et afin de neutraliser ces impacts dans les comptes de la CCI de Région, il est constaté un transfert de charges par le débit des comptes 276 (autres créances immobilisées) et 418 (factures à établir) selon la nature de la provision.

Pour ce qui concerne les engagements liés au risque chômage CMAC :

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur (CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial) est devenue son propre assureur.

La CCI de Région Normandie a suivi les directives du réseau CCI France et comptabilisé une provision pour charges à la clôture des comptes 2018 (charge exceptionnelle 687) afin de couvrir l'engagement total concernant :

- en premier lieu le « stock » de personnes indemnisées (les allocataires « en cours » et les allocataires « dormants »)
- en second lieu les personnes (permanents, CDI, CDD) dans les effectifs au 31.12.N et susceptibles de devenir allocataires dans le futur concernant d'une part, les agents pour lesquels une décision de rupture contrainte ou conventionnelle a été actée avant le 31.12.N, d'autre part, les agents en CDD à la date du 31.12.N, quelle que soit la date de fin prévisionnelle du contrat.

Une créance est constatée par les CCIR sur les CCIT pour le personnel MAD (DR 681/CR 151 et créance sur la CCIT : DR 27/CR 791).

A compter de 2019, les charges correspondant aux indemnités versées ainsi que les variations de provisions ont été traitées en charges et produits d'exploitation.

Cette provision a été actualisée au 31.12.2021 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2021 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible).

Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 0 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 1.70 %
- Taux de progression des ARE de 1.70 %
- Taux de prorogation des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière non-Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 15-17

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 0.90 %
- Table de survie en activité Insee F 2008-2010
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (moyenne Normandie 63%)
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 1%

Les charges à payer concernant les provisions CP et CET tiennent compte des taux de charges patronales sociales et fiscales par agents concernés.

Pour ce qui concerne le litige social lié au refus de transfert des collaborateurs vers la SAS ICEP : 25 salariés ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif en contestation de leur licenciement intervenu suite à leur refus de transfert. Cette décision de licenciement est adossée à l'application du Décret n° 2019-867 du 21 août 2019 relatif aux modalités de traitement des agents publics refusant l'engagement proposé par le repreneur d'une activité exercée par leur chambre de commerce et d'industrie d'affectation.

Au regard des éléments à disposition et des procédures appliquées, la CCI Normandie réfute le bien fondé des demandes formulées par les 25 salariés.

Sur la base des éléments mis à disposition et en application du principe de prudence, une provision de 101 200 € a été comptabilisée dans les états financiers afin de couvrir les éventuels frais de procédure et d'avocats pour les 25 dossiers. En l'état de la procédure et sur la base des éléments à disposition, la CCI Normandie n'est pas en mesure d'identifier de manière fiable une sortie éventuelle de ressources complémentaires en lien avec ce litige

- **Produits à recevoir (Subventions)**

Les produits à recevoir font suite à des opérations menées par la CCIR Normandie et encadrées par des conventions.

## Compte de résultat

### *Dispositions communes aux CCI*

Au vu de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Au vu du décret n° 2010-1463 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

- **Ressource fiscale**

#### ○ **TFCCI 2021**

Conformément au 4° de l'article L. 711-8 du Code de commerce, la chambre de commerce et d'industrie de région répartit entre les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées le produit des impositions qu'elle reçoit, après déduction de sa propre quote-part. Cette répartition est faite en conformité avec la convention d'objectifs et de moyens mentionnée à l'article L.712-2 du présent code, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions et doit permettre à chaque chambre de commerce et d'industrie d'assurer ses missions de proximité.

Après détermination et déduction de cette quote-part, la répartition des ressources fiscales entre les CCI de sa circonscription est effectuée en conformité avec le SROM et les schémas sectoriels et permet notamment de contribuer au financement des missions de proximité mentionnées à l'article L.711-3.

La TCCI affectée à la CCI de Région Normandie s'élève à un montant de 29 510 153 € ; cette ressource est répartie sur le territoire à hauteur de :

- CCI de Région pour un montant de 7 245 599 €, quote-part intégrant :
  - 516 000 € au titre du plan GPEC régional 2021,
  - 200 000 € au titre du fonds de solidarité régional,
  - 6 529 599 € pour assurer ses missions propres et régionalisées.
  
- CCI Territoriales pour un total de 22 264 554 €, réparti comme suit :
  - CCI Caen Normandie pour 3 005 329 €
  - CCI Ouest Normandie pour 4 118 083 €
  - CCI Portes de Normandie pour 4 314 850 €
  - CCI Seine Estuaire pour 4 712 089 €
  - CCI Seine Mer Normandie pour 6 114 203 €

#### ○ **FFCCIR 2015**

L'article 33 de la LFI 2015 stipule « *Par dérogation au 2 du III de l'article 1600 du code général des impôts, une somme de 500 millions d'euros, imputable sur le produit attendu de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est affectée au budget général de l'Etat* » .... « *Ce prélèvement est réparti entre les établissements disposant d'un fonds de roulement, défini au 1° du présent III, de plus de cent vingt jours de charges de fonctionnement* »

Sept CCI ne s'étaient pas acquittées au 15 décembre 2015 du montant du prélèvement sur FDR représentant une somme globale de 46.5 M€. En application des décisions du Bureau et du Comité directeur de CCI France, 111 CCI se sont associées à CCI France dont la CCIR pour déposer des requêtes en référé dites « mesures utiles » à l'encontre des autorités de tutelle concernées qui n'avaient pas réglé au 11 décembre 2015 la totalité de leur prélèvement dû au titre de l'article 33 de la LFI pour 2015.

Les deux CCIR estimaient un manque à percevoir de ressources fiscales de près de 2.7M€ sur la base des états 1259 transmis en début d'année 2015 par les deux DRFIP de Normandie. Par principe de prudence, les deux CCIR ont décidé de ne comptabiliser cette ressource fiscale que lorsqu'elle serait certaine ; soit au fur et à mesure qu'elle serait effectivement perçue.

La CCI de Région a enregistré des compléments de versements par la DGFIP sur les fonds FFCCIR 2015 :

- Le 26 mai 2016 : la somme de 768 350 €
- Le 13 juin 2017 : la somme de 445 635 €
- Le 8 juin 2018 : la somme de 755 579 €
- Le 18 octobre 2019 : la somme de 336 879 €

Le montant FFCCIR 2015 restant à recouvrer au 31.12.2019 s'élevait à 430 669 €.

Son reversement intégral est intervenu par le mécanisme de reversement de la ressource fiscale 2020 par CCI France, qui a elle-même retenu à la source la CCIR concernée (CCIR Bretagne). Il est à noter que cette dernière a cependant déposé un recours.

- **Personnel des CCI**

Les chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-8 – 5°), dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit privé et les affectent auprès des chambres de commerce et d'industrie territoriales ; mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales les agents publics, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, après avis de leur président ; gèrent leur situation conventionnelle et contractuelle ou statutaire. Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées.

Cette disposition a généré, pour la CCIR une masse salariale de 56 098 443 € (58 749 974 € en 2020) dont 49 843 309 € (53 054 258 € sur l'exercice 2020) pour le personnel mis à disposition dans les CCIT normandes.

Il est à noter que les dépenses de formation enregistrées en 2021 par la CCI Normandie au titre du plan GPEC normand se sont élevées à 786 525 € contre 73 387 € en 2020.

Les effectifs moyens 2021 de la CCI Normandie s'élèvent à 793 ETP (contre 857 ETP en 2020).

## Evènements postérieurs à la clôture

- **Assurance chômage**

En leur qualité d'établissements publics, les CCIR employeurs et les CCIT au titre de leurs services industriels et commerciaux (SIC) relèvent du régime d'auto-assurance en matière de chômage : elles assurent la charge financière et la gestion des allocations versées à leurs ex salariés.

La CMAC a assuré pour leur compte cette mission depuis sa création en 1982 jusqu'à fin 2018, la gestion opérationnelle étant depuis 2019 confiée par convention à Pôle emploi.

Jusqu'à présent, seules les CCIT employeurs de personnels dans les SIC avaient la possibilité de déroger au régime auto-assurance en adhérant au régime général géré par l'UNEDIC, ceci à titre irrévocable et au seul bénéfice de leurs salariés de droit privé.

La loi PACTE du 22 mai 2019, en modifiant l'article L5424-2 du code du travail, a étendu cette possibilité d'adhésion irrévocable au régime général d'assurance chômage aux CCIR, ceci au bénéfice de toutes leurs catégories de personnel (agents publics mis à disposition ou non des CCIT, ou salariés de droit privé affectés ou non aux CCIT depuis la publication de la loi PACTE, ou encore salariés de leurs SIC).

Cette même loi a toutefois conditionné cette adhésion à l'assujettissement des CCI employeurs choisissant cette option à une sur cotisation temporaire dont le montant et la durée seraient fixés par décret : le décret du 30 décembre 2019 a fixé ce montant à 0,20 % de la masse salariale brute plafonnée à 4 fois le plafond de la sécurité sociale, et la durée d'assujettissement à 24 mois à compter du mois suivant la date de l'adhésion ou de la date de l'extension de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

En application de ces nouvelles dispositions, toutes les CCIR pour l'ensemble de leur personnel, comme les CCIT pour leurs SIC, ont donc dès lors la possibilité de basculer dans le régime général de l'assurance chômage pour la prise en charge de leurs ex salariés (cette prise en charge intervenant pour les départs intervenus après l'adhésion au régime général).

L'étude menée au premier trimestre 2021 a conduit la CCI Normandie à ne pas adhérer au régime général en 2021.

Une nouvelle étude est actuellement en cours pour déterminer si la CCI Normandie choisit d'adhérer - ou non - au régime général en 2022.

- **Comptes combinés**

La Loi PACTE a introduit une nouvelle obligation pour les CCIR à compter de l'exercice 2020 : selon l'article L.712-6 : « Les chambres de commerce et d'industrie de région auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d'industrie territoriales établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes sont transmis à CCI France. Le dernier alinéa de l'article L. 712-6 du code de commerce s'applique à compter des comptes 2020 des établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie. »

« Les comptes combinés sont présentés à l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de région au plus tard le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné et sont publiés sur le site internet de la chambre. »

La norme 4.20 relative aux Comptes combinés et comptes consolidés, établie en lien avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a été adoptée par l'Assemblée générale de CCI France du 30 mars 2021 et approuvée par la tutelle le 14 avril 2021. Cette norme d'intervention précise les modalités de production des comptes consolidés et des comptes combinés des établissements publics du réseau.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique qui a généré des difficultés particulières pour les CCI et pour la plupart de leurs entités liées, il s'avère que certaines régions, dont la Normandie, ont été dans l'impossibilité pratique de mettre en œuvre la combinaison sur l'exercice 2020 et ont dû par conséquent reporter cette mise en œuvre sur l'exercice 2021.

Les comptes combinés 2020 de la CCI Normandie ont été établis au cours du dernier trimestre 2021 et audités par les co-commissaires aux comptes début 2022. Ils sont présentés en Assemblée Générale CCI Normandie le 27 avril 2022, concomitamment à l'adoption des comptes sociaux 2021.

- **Conflit Russie-Ukraine**

La Russie a lancé le 24 février 2022 une opération militaire en Ukraine. Cette opération a suscité les réactions indignées de nombreux pays. Pour l'heure, des sanctions économiques sont prises contre la Russie par l'Union européenne et les États-Unis. S'il est bien trop tôt pour en mesurer les répercussions, cette situation a déjà des impacts sur l'économie mondiale et française et jusqu'en Normandie (hausse des prix sur les matières premières et l'énergie, pertes de marchés...). Les chefs d'entreprise sont invités à prendre contact avec la CCI, en capacité de faire remonter leurs difficultés et à leurs côtés, comme au plus fort de la crise COVID.